

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

“Coups de pouce aux comportements responsables”

1. Organisateur

L'IAE de Paris, domicilié 8 bis rue de la Croix de Jarry, 75013 Paris, désigné ci-après "l'organisateur", organise un jeu-concours intitulé “Coups de pouce aux comportements responsables” visant à susciter toute idée s'inscrivant dans une démarche de transition sociétale et environnementale et à récompenser les meilleures créations.

2. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

La participation est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- élèves et alumni de l'IAE de Paris,
- membres du corps enseignant de l'IAE de Paris,
- membres du personnel administratif de l'IAE de Paris.

La participation au présent jeu concours est gratuite.

3. Concept créatif

Le but de ce jeu-concours est de produire un rendu créatif et original. Laissez libre cours à votre imagination ! Tous les formats des concepts créatifs proposés peuvent être acceptables, dès lors qu'ils sont réalisables. Ces concepts peuvent être plus ou moins grands, évolutifs... L'objectif est de sortir d'un format classique “feuille A4” et d'obtenir un rendu efficace, percutant et ludique. Les thèmes proposés sont les suivants :

Environnement et confort

- 1/ Limiter la consommation électrique (extinction des interrupteurs, des prises multiples...)
- 2/ Veiller à la propreté des locaux (salles de cours, espaces communs, sanitaires)

Diversité et inclusion

- 3/ Lutter contre les LGBT-phobies
- 4/ Lutter contre les discriminations liées à l'apparence physique

Chaque participant peut soumettre un concept maximum par thème.

4. Modalités de participation

La participation au présent jeu concours est ouverte du **18/11/2021 au 11/12/ 2021** (minuit heure limite de dépôt des idées). Aucune participation ne sera acceptée après cette date.

La participation se déroule selon les modalités suivantes : chaque participant devra envoyer un **schéma / croquis** le plus clair et le plus détaillé possible de son idée, **accompagné d'un texte d'explication**. Ces éléments devront ensuite être envoyés par mail à l'adresse suivante : marine.bizot@iae.pantheonsorbonne.fr

Le mail de participation devra préciser les nom et prénom du participant. Chaque personne peut participer une fois dans chacun des thèmes proposés.

Une réunion de lancement aura lieu le jeudi 25 novembre de 12h à 13h afin de répondre aux questions de chacun. Elle aura lieu sur la plateforme zoom [sur ce lien](#).

Toute participation incomplète ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

5. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 4 lots composés d'une box restaurant et d'une boîte de cinquante mini tablettes de chocolats ;
- 4 lots de deux kits zéro déchets et d'une boîte de cinquante mini tablettes de chocolats ;
- 4 boites de cent mini tablettes de chocolats

La remise des lots n'implique aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme d'argent.

6. Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Rédhallah BETTAHAR

Marine BIZOT

Clotilde CORON

Philippe EYNAUD

Marie Eve LAPORTE

Dorothee TRANCART (suppléante Elisabeth Roturier)

Pascale STANKIEWICZ

Il se réunira le **13/12/2021** pour analyser les créations reçues et sélectionnera les 12 meilleures créations (trois gagnants dans chaque thème) selon les critères suivants : respect des consignes, du thème, originalité.

7. Date et communication des résultats

Les résultats seront communiqués le **14/12/2021** lors d'une cérémonie de remise des prix dans la salle D3 du bâtiment D de l'IAE de Paris, de 13h30 à 14h, à laquelle est convié l'ensemble des participants. Les participants ne pouvant y assister seront priés de prévenir par mail à l'adresse suivante : marine.bizot@iae.pantheonsorbonne.fr.

Les lots seront ensuite conservés à l'accueil de l'IAE de Paris (bâtiment D) pour une durée d'un mois (soit jusqu'au 14 janvier 2022). Tout lot qui ne serait pas récupéré dans ce délai ne sera plus disponible passé la date du 14 janvier 2022.

8. Cession de droits

Chaque participant au jeu-concours déclare posséder la totalité des droits sur sa production personnelle et garantit l'organisateur contre toute opposition, action, réclamation émanant d'un tiers. Il déclare notamment que son œuvre est originale et exempte de tout emprunt à une autre œuvre susceptible d'engager la responsabilité de l'organisateur.

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours cèdent à l'organisateur de manière exclusive et gratuite les droits de reproduction et de représentation et d'exploitation à des fins non commerciales. L'organisateur est autorisé notamment à afficher dans ses locaux et à publier sur son site internet, sur les pages de ses réseaux sociaux. De plus, ces productions pourront être adaptées afin de correspondre à la charte graphique de l'IAE.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre du présent jeu concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de deux mois et traitées par les personnes suivantes : Marine BIZOT.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles par simple mail à l'adresse marine.bizot@iae.pantheonsorbonne.fr.

10. Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable, si par suite d'un événement de force majeure, le présent jeu concours devait être annulé, reporté ou modifié.